

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019

Convocation du 04/03/2019

L'an deux mille dix neuf, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en séance extraordinaire s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire.

Etaients présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Monsieur Stéphane CHOQUET, Madame Géraldine MACLE, Madame Sonia LERICHE, Monsieur Michel LAIGNEL, Madame Véronique VINOT, Monsieur David BERTRAND, Monsieur Mathieu PAROIELLE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Franck SEIGNEUR.

Absents : Monsieur Christophe SECACHE (excusé procuration Monsieur Stéphane CHOQUET), Monsieur Serge PETIT, Monsieur Thomas SAINT-PAUL.

Date d'affichage : 11 mars 2019

Secrétaire de séance : Madame Géraldine MACLE

1°) Avenir du RPI (Regroupement Pédagogique intercommunal) Miannay Lambercourt-Cahon Gouy:

Depuis une année maintenant la commune de Quesnoy le Montant a émis la volonté d'intégrer le RPI Miannay-Lambercourt/Cahon-Gouy. Le Conseil municipal de Miannay s'est prononcé favorablement à ce rapprochement dès le début des négociations. La commune de Cahon, quant à elle subordonne son accord à l'ajout de nouvelles clauses dans les statuts existants, exigence rejetée par les deux autres communes.

Depuis, les élus de Cahon campent sur leur position et n'ont pas participé aux deux dernières réunions de négociations organisées à l'inspection départementale et à la sous-préfecture d'Abbeville.

Une telle situation ne peut s'éterniser plus longtemps. Le conseil municipal de Miannay-Lambercourt, réuni en séance extraordinaire ce mardi 5 mars 2019, a donc décidé d'acter l'entrée de Quesnoy le Montant dans le RPI Miannay-Cahon.

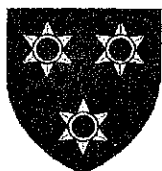
A partir de la rentrée de septembre 2019, le RPI Miannay-Cahon accueillera Quesnoy le Montant. Dans l'hypothèse où la commune de Cahon resterait sur ces positions, elle devrait assumer seule le fonctionnement de son école.

Un courrier notifiant la décision du Conseil municipal de Miannay Lambercourt est rédigé, à destination de Monsieur le Maire de Cahon Gouy et des conseillers municipaux, courrier mis en copies à l'Inspection Départementale et à la Sous-Préfecture, à la Mairie de Quesnoy le Montant et au Président de la CCVimeu (courrier mis en annexe à ce compte rendu).

Séance levée à 21h.

COMMUNE DE MIANNAY

LAMBERCOURT



Département de la Somme
Arrondissement d'Abbeville
Canton d'Abbeville 2
Communauté de communes du Vimeu Vert

Miannay, le 5 mars 2019

Monsieur le Maire de Miannay,
Et le Conseil Municipal

A

Monsieur le Maire de Cahon
et son Conseil municipal

Objet : RPI Cahon-Gouy/Miannay-Lambercourt/Quesnoy le Montant

Monsieur le Maire de Cahon,
Mesdames, Messieurs les membres du conseil,

Nous, élus de la commune de Miannay-Lambercourt, revenons vers vous concernant le RPI Miannay-Cahon-Quesnoy. Devant l'urgence de la situation (mouvement des enseignants, inquiétude des parents, réunion du CDEN...), nous devons prendre une ultime décision.

Monsieur le Maire de Cahon ne s'étant pas présenté aux deux dernières convocations (le jeudi 28/02 à l'Inspection Académique et le lundi 04/03 en Sous-Préfecture), veuillez prendre connaissance des dernières décisions prises par notre conseil municipal.

Le conseil municipal de Miannay-Lambercourt, réuni en séance extraordinaire ce mardi 05 mars 2019, décide d'acter l'entrée de Quesnoy-le-Montant dans le RPI Miannay-Cahon à partir de la rentrée de septembre 2019.

Nous réaffirmons notre volonté de voir naître le RPI Miannay-Cahon-Quesnoy. Devant la baisse des effectifs et l'application de la future loi Blanquer qui prévoit le basculement des classes de cycle 3 (CM1 et CM2) vers les collèges, il devient nécessaire de se regrouper pour que nos écoles perdurent.

Devant votre silence et vos absences aux différentes réunions auxquelles vous étiez pourtant conviés, nous demandons à présent à votre conseil d'acter l'entrée de Quesnoy dans le RPI Miannay-Cahon-Quesnoy sans conditions. Nous insistons sur le caractère urgent de cette réunion extraordinaire qui devra avoir lieu dans votre commune au plus tard le 09/03 puisque votre décision est attendue à l'Inspection Académique au plus tard pour le lundi 11/03 (matin), jour de la réunion du CDEN qui a lieu à Amiens.

Nous tenions à vous rappeler que Madame L'Inspectrice Académique a confirmé que cet élargissement à Quesnoy n'engendrerait pas de fermeture de classe dans le RPI à la rentrée 2019.

En cas de refus ou de silence de votre part le 11/03 (matin), le RPI Miannay-Cahon serait dissous. Le RPI Miannay-Quesnoy verrait le jour et par conséquent la commune de Cahon reprendrait son indépendance et deviendrait une classe unique.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nos salutations les plus distinguées.

Monsieur le Maire de Miannay,
Les membres du Conseil municipal de Miannay

Le Maire,
Philippe DELAPORTE.

